



SEMINAIRE DES DIRECTEURS Port-au-Prince - Haïti 11-13 juillet 2016

Synthèse générale du séminaire 2016 Haïti « Le rôle des services du Trésor dans la gestion de la dette publique »

1- Situation économique et budgétaire qui conduit à recourir à l'endettement

a- Un besoin de financement toujours important

Les besoins d'investissements publics demeurent importants dans l'ensemble des pays. La demande de service (sécurité, éducation, ...) qui est corrélée au dynamisme démographique de la plupart des pays reste soutenue.

b- Les difficultés macroéconomiques liées à une situation économique déprimée

La crise de 2008 a entraîné un ralentissement économique généralisé. Les pays bénéficiant de ressources financières issues des recettes des matières premières ont vu les produits budgétaires diminuer, le ralentissement général de l'activité et la perte de pouvoir d'achat ont réduit les recettes fiscales. Le besoin de financement est donc important et résulte de cette différence entre les dépenses et les recettes fiscales.

c- Des prévisions budgétaires qui peuvent conduire à une minimisation des dépenses et à une extrapolation des recettes

La qualité de la prévision budgétaire est une donnée importante pour stabiliser les besoins de financement. Le rôle d'examen du Parlement est essentiel pour s'assurer de l'exactitude des hypothèses économiques et des modèles de croissance retenus.

On constate parfois une prévision optimiste pour les recettes et des réalisations budgétaires en dépenses plus importantes.

Une bonne anticipation budgétaire permet d'avoir une idée précise des besoins de financement tout au long de l'année.

La tentation peut parfois être forte de majorer les recettes pour faire apparaître un déficit prévisionnel réduit. Ces pratiques se traduisent inévitablement par des besoins de financement plus importants lors du cycle budgétaire.

Quelques rappels

*La dette publique est la dette de l'État, c'est-à-dire l'ensemble des emprunts contractés par l'État (exemple des obligations d'État ou des bons du Trésor), ainsi que celles des collectivités territoriales et des organismes de Sécurité sociale. Il ne faut pas confondre **dette publique et dette extérieure**, la seconde représentant l'ensemble des emprunts des agents économiques à l'égard des prêteurs étrangers.*

*Il ne faut pas confondre non plus **dette et déficit**. Le déficit est un solde annuel négatif entre des ressources et des dépenses, les ressources étant inférieures aux dépenses (déficit budgétaire ou déficit de toutes les administrations publiques par exemple). Pour combler ce déficit et payer toutes les dépenses prévues, l'État doit emprunter et donc s'endetter. La dette est un stock. Seuls les intérêts de la dette sont inscrits dans le budget comme une charge (une dépense).*

L'endettement n'est pas nécessairement « mauvais » en soi. Une entreprise ou un État peut utiliser l'emprunt pour investir et donc créer des richesses futures, lesquelles permettent d'en assurer le remboursement. Pour un État, les investissements (infrastructures, éducation, recherche, etc.) favorisent la croissance, donc les revenus futurs des ménages et des entreprises, et donc les rentrées fiscales.

Site Internet : la documentation française, France

2- Une exécution budgétaire rigoureuse

a- Dynamiser les recettes

Chaque pays cherche à accélérer et à sécuriser les flux de recettes qu'il encaisse.

Les méthodes retenues sont variées mais on constate que les pouvoirs publics qui utilisent l'ensemble de ces leviers sont plus efficaces. Tout d'abord, les gouvernements réalisent des réformes fiscales pour élargir l'assiette et adapter les textes dans un contexte d'internationalisation des flux financiers tant des entreprises que des particuliers. Souvent l'assiette et le recouvrement sont confiés aux mêmes administrations ou à des agences pour plus d'efficacité. D'une manière plus générale, les pays favorisent la dématérialisation des procédures (déclaration et paiement) pour réduire les coûts de gestion et réduire les impayés.

La lutte contre l'économie informelle trouve sa justification dans l'instauration d'un marché intérieur mature régi par des règles de concurrence connues de tous, dans la structuration d'une catégorie sociale pouvant déboucher sur une classe moyenne là où la précarité est souvent la règle, mais aussi dans la fiscalisation d'activité non négligeable pour le PIB (identification des acteurs, déclaration des activités et taxation).

Part du secteur informel dans le PIB

Le secteur informel est officiellement défini comme « un ensemble d'unités produisant des biens et des services en vue principalement de créer des emplois et des revenus pour les personnes concernées. Ces unités, ayant un faible niveau d'organisation opèrent à petite échelle et de manière spécifique, avec peu ou pas de division entre le travail et le capital en tant que facteurs de production.

Les relations de travail, lorsqu'elles existent, sont surtout fondées sur l'emploi occasionnel, les relations de parenté ou les relations personnelles et sociales plutôt que sur des accords contractuels comportant des garanties en bonne et due forme» (BIT, 1993).

D'un côté, les petits producteurs appartiennent à des réseaux caractérisés par des relations interpersonnelles de confiance et de coopération et liés aux unités domestiques (non dissociation des budgets domestiques et productifs, utilisation de la main-d'œuvre familiale, dilution du surplus au sein des familles). Mais, de l'autre, ils sont insérés au marché et subissent la concurrence.

L'économie informelle traduit les capacités de résilience de sociétés à faible productivité face aux chocs extérieurs. A bien des égards, son développement peut être considéré comme la réponse apportée au défi de la croissance de la population, donc de la demande d'emplois souvent au détriment de l'accumulation du capital. Le secteur informel est devenu depuis 1980 le principal pourvoyeur d'emploi urbain, même si les entreprises modernes assurent encore 80 % de la valeur ajoutée non-agricole, et il devrait le rester à l'avenir.

L'informel a été, de fait, le principal moteur de la construction des villes et de l'animation de la vie urbaine. En dehors des quartiers « modernes », la ville ouest-africaine d'aujourd'hui est le fruit du travail de l'économie populaire qui bâtit les maisons, fabrique les meubles, crée et transforme les produits agricoles, répare les automobiles, anime les marchés, organise l'épargne, distrait (restaurants, buvettes, troupes théâtrales et musicales) et même soigne (tradipraticiens).

Source : Charmes, J. (2000)

Zone	Part économie informelle dans PIB	Part hors agriculture
<i>Afrique subsaharienne :</i>	<i>54,7 %</i>	<i>23,7 %</i>
<i>Afrique du Nord :</i>	<i>37,7 %</i>	<i>26,3 %</i>
<i>Asie :</i>	<i>23,9 %</i>	<i>21,5 %</i>
<i>Amérique latine :</i>	<i>30,6 %</i>	<i>23,4 %</i>
<i>Caraiibes :</i>	<i>22,2 %</i>	<i>19,7 %</i>
<i>Économies en transition :</i>	<i>21,7 %</i>	<i>11,8 %</i>

Site Internet : www.Oecd.org

b- Contrôler le flux de dépenses

L'anticipation des décaissements liés aux dépenses reste un exercice délicat. Pour les dépenses de personnel (payes et pensions), les ministères ont la possibilité de prévoir les décaissements mensuellement. S'agissant des autres dépenses obligatoires liées à des engagements ou des contrats, la prévision peut être facilitée si les services du Trésor disposent de toutes les informations pour assurer un paiement à bonne date en fonction d'un calendrier établi.

En revanche, les difficultés liées à la prévision sont plus grandes pour les autres dépenses. Toutefois, les pouvoirs publics cherchent à réguler l'engagement des dépenses en amont et prioriser en fonction des enjeux (financiers,...) et des priorités gouvernementales.

Dans tous les cas, la direction en charge de l'exécution budgétaire doit travailler avec les ministères sectoriels pour mieux prévoir le rythme et le calendrier des dépenses sur l'année.

Définitions :

Le déficit budgétaire est la situation dans laquelle les recettes de l'État (hors remboursement d'emprunt) sont inférieures à ses dépenses (hors emprunt) au cours d'une année. C'est donc un solde négatif.

Il se différencie du déficit public, car il n'englobe pas le solde des recettes et des dépenses des autres administrations publiques (collectivités territoriales et organismes de sécurité sociale notamment).

Le déficit budgétaire se traduit par des emprunts nouveaux que l'État doit contracter au cours de l'année. Si l'État doit emprunter pour se procurer des liquidités nécessaires pour couvrir les emprunts antérieurs arrivés à échéance, on parle alors d'effet « boule de neige ».

Selon les économistes, le déficit budgétaire peut jouer différents rôles. Pour Keynes, il peut stimuler la croissance et l'emploi dans une économie en récession. En revanche, les libéraux insistent sur les effets néfastes de l'accroissement de la dette publique.

Site Internet : vie publique, France

3- Les préoccupations liées à la trésorerie

a- Bâtir des plans de trésorerie qui permettent un réel pilotage des besoins

La qualité des prévisions budgétaires est un élément de stabilité financière, mais il doit également s'accompagner d'une gestion active de la trésorerie mobilisable.

Il est indispensable d'utiliser un système d'information fiable et exhaustif pour les dépenses et les recettes qui facilite la centralisation des informations en lien avec la concentration sur un compte ouvert à la banque centrale des mouvements du secteur public favorise et facilite ce travail pour améliorer la trésorerie.

Agence France Trésor : les missions

La gestion de la trésorerie de L'État

L'Agence France Trésor (AFT) est chargée de pourvoir aux besoins de trésorerie de l'État de sorte que celui-ci soit en mesure de respecter à tout moment et en toutes circonstances l'ensemble de ses engagements financiers

Cette mission se décline sur l'ensemble de l'année, mais aussi au jour le jour : les prévisions d'encaissement et de décaissement de l'État et des correspondants du Trésor sont en permanence mises à jour ; l'exécution des flux sur le compte est surveillée pour faire face à un besoin de trésorerie ponctuel.

La gestion de la dette de l'État

L'AFT a pour mission de gérer la dette au mieux des intérêts du contribuable. La stratégie de l'AFT est de se placer dans une perspective de long terme tout en restant proche du marché. Elle favorise une liquidité sur l'ensemble des produits de dette qu'elle émet, dans une totale transparence et une volonté de conjuguer innovation et sécurité

Un service à compétence nationale, autonome et responsable

Placée sous l'autorité du ministère de l'Économie et des Finances et de la directrice générale du Trésor, présidente de l'agence, l'AFT est un service à compétence nationale (SCN). Elle dispose de la visibilité et des moyens nécessaires à son activité, particulièrement au regard de la complexité des marchés financiers

et à la nécessité d'avoir un contact étroit avec tous les acteurs financiers

Le rattachement de l'AFT au ministère de l'Économie et des Finances lui permet de bénéficier de l'information la plus large possible pour remplir ses missions strictement définies, souvent en liaison étroite avec d'autres structures de la direction générale du Trésor ou du ministère, comme la direction du Budget et la Direction générale des Finances publiques

En milliards d'euros

BESOIN DE FINANCEMENT EN 2017

Amortissement de la dette à moyen et long terme	115,2
Amortissement des autres dettes	0,0
Déficit à financer	69,3
Autres besoins de trésorerie	0,9
TOTAL	185,4

En milliards d'euros

RESSOURCES DE FINANCEMENT EN 2017

Émission de dette à moyen et long terme nette des rachats	185,0
Ressources affectées à la Caisse de la dette publique et consacrées au désendettement	0,0
Variation nette de l'encours des titres d'État à court terme	0,0
Variation des dépôts des correspondants	-5,1
Variation des disponibilités du Trésor	1,0
Autres ressources de trésorerie	4,5
TOTAL	185,4

Source : loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017.

MAJ : 08 Janv. 2018

Agence France Trésor

Placée sous l'autorité du directeur général du Trésor, dirigée par un directeur général et un directeur général adjoint, l'Agence France Trésor est un service à compétence nationale (SCN).

Pour mener à bien ses missions de gestion de la dette et de la trésorerie de l'État, l'AFT comporte les unités suivantes :

1. Cellule « Trésorerie » :

- établissement des prévisions de trésorerie ;
- relations avec la Banque de France en tant que teneur du compte du Trésor ;
- relations avec les ordonnateurs et les comptables de l'État ;
- opérations de gestion de la trésorerie : emprunts et dépôts, prises et mises en pension de titres d'État.

2. Cellule « Dette » :

- adjudications, syndications, réalisation des rachats ;
- relations avec les SVT ;
- opérations de gestion active de la dette.

3. Cellule « Post-Marché » :

- enregistrement et suivi jusqu'à leur dénouement des opérations de l'AFT ;
- transmission de l'ensemble de ces informations au Service du contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM) qui effectue le règlement et la comptabilité des opérations.

4. Cellule « Recherche opérationnelle » :

- analyse théorique des opérations et proposition d'un cadre de référence ;
- modélisation de propositions et vérification de leur pertinence, formulation de conditions d'optimisation.

5. Cellule « Macroéconomie » :

- évaluation des implications sur les marchés de taux d'intérêt de la conjoncture macroéconomique et financière, des politiques budgétaires, monétaires, des débats relatifs aux politiques structurelles en particulier mais non exclusivement, en France et dans la zone euro ;
- échanges avec les investisseurs et les acteurs de marché, en France et à l'étranger, afin d'adapter l'action

de l'AFT à l'environnement et au contexte économique et financier.

6. Cellule « Communication et information » :

- information des milieux financiers et de la presse sur l'activité et les missions de l'AFT ;
- veille, collecte et diffusion d'information via différents supports de communication.

7. Cellule « Informatique » :

- administration et exploitation des systèmes informatiques en liaison avec ses nombreux partenaires au sein du ministère et à l'extérieur.

8. Pôle « Contrôle interne et Contrôle des risques » :

- coordination des différentes missions d'audit, contrôle des risques juridiques et de conformité, établissement du cadre général d'activité, cartographie des risques, gestion des règles de déontologie au sein de l'AFT.

Site Internet AFT

b- Rechercher une coopération entre les administrations pour avoir une information précise des flux de trésorerie

Dans certains pays, les difficultés budgétaires génèrent des difficultés récurrentes de trésorerie qui se traduisent par des délais de paiement anormalement longs.

La direction de la comptabilité publique est doublement concernée :

1- pour les recettes :

Les recettes fiscales et douanières sont encaissées par d'autres administrations du ministère. Pour avoir une vision d'ensemble de ces recettes en comptabilité, il importe d'avoir un système automatisé d'information et un compte unique sur lequel sont déposées les disponibilités.

2-pour les dépenses :

La création de comités de trésorerie sous l'autorité du ministre permet chaque semaine d'avoir une information sur les factures (non payées) et de prioriser celles à honorer rapidement en fonction des disponibilités.

Parfois, les décisions de ce comité de trésorerie sont publiées pour renforcer la transparence des opérations.

Politique de réduction des factures fournisseurs :

L'Etat s'est résolument engagé avec le soutien de l'AFD, dans le cadre du dispositif institutionnel du contrat de désendettement et de développement (C2D) à honorer les engagements pris. Cela se justifie par le paiement effectif de certaines dettes dues aux opérateurs économiques. En effet, l'Etat, sans tenir compte de tensions de trésorerie a voulu ainsi soulager ces opérateurs économiques qui accompagnent de façon soutenue le renouveau économique.

Ainsi, conformément aux modalités d'application et de la mise en œuvre du C2D, 6.7 milliards de FCFA ont pu être décaissés sur les 16.4 milliards de FCFA de l'aide budgétaire l'année dernière. Les secteurs bénéficiaires sont l'éducation, la santé et l'environnement. Cette approche s'inscrit dans la mise en œuvre de la politique du Président de la République qui met un point d'honneur sur les projets d'investisseurs.

S'agissant de l'INPHB, près de 800 millions ont été payés.

Dans le secteur de la santé, sur 45.8 milliards courant la période 2012-2015, il a été payé en 2012, 2 milliards de FCFA à la pharmacie de la santé publique (PSP). S'agissant des CHU de Bouaké, Cocoly, Treichville et Yopougon, le paiement total s'élève à 1.3 milliards. Les autres Établissements nationaux publics (EPN) de la santé ont été financés à plus de 621 millions de FCFA.

L'assainissement de l'environnement a été aussi pris en compte. Ainsi, à Abidjan et à l'intérieur du pays, 1.9 milliards ont été dégagés.

Toute chose qui explique la volonté du gouvernement d'associer les PME-PMI à la reconstruction économique de la Côte d'Ivoire.

L'Etat passe à la vitesse supérieure

Depuis son arrivée au ministère de l'Économie et des Finances, sur instruction du Premier Ministre, Mme NIALE KABA s'est engagée à prendre à bras le corps l'apurement de la dette intérieure. C'est sous doute la raison pour laquelle, dans le cadre des tournées dans les structures sous tutelles, elle a choisi de visiter en premier lieu la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique. Devant le comité de Direction du Trésor Public, Mme le Ministre auprès du Premier Ministre Chargé de l'Économie et des Finances n'est pas passé par quatre chemins pour exprimer à cette administration ses attentes. Elle a particulièrement exhorté les agents de cette Régie financière au paiement de la dette intérieure. Pour Mme le Ministre, cela doit être une priorité car pour que la Côte d'Ivoire atteigne les croissances escomptées (9% en 2013 plus 10% en 2014), elle devra bénéficier d'investissement. « Mais il faut régler les problèmes avec les entreprises avec lesquelles nous sommes en contrat. Nous devons faire en sorte que ces opérateurs économiques répondent aux attentes du gouvernement. Et cela passe par le règlement de la dette intérieure. Mais cela doit se faire avec efficacité et dans la transparence », a-t-elle indiqué en substance.

Dans la dynamique de la relance économique, il est important d'assainir les relations avec le secteur privé. Pour Mme NIALE KABA le traitement du stock de la dette intérieure en 2013 devrait donner le ton. Ainsi, l'Etat, par le biais du Trésor public, devra honorer ses engagements, de façon régulière afin de maintenir la qualité des relations avec ses partenaires.

Il faut préciser que pour cette année, et ce dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), le Gouvernement Ivoirien a reçu une aide budgétaire d'un montant de 16 398 925 000 FCFA pour l'apurement des arriérés des fournisseurs de l'Etat. Dans sa volonté d'injecter de la liquidité dans l'économie ivoirienne et de soutenir les PME, le Gouvernement ivoirien a débloqué un montant additionnel de **19 951 327 545 FCFA** pour ce mois de janvier 2013, en réduction des restes à payer de dépenses à fin 2012. Le montant total de **35 686 281 827 FCFA** sera affecté selon une répartition conséquente.

Le montant consacré à l'apurement de la dette vis-à-vis des fournisseurs au niveau central s'élève à **13 811 487 844 FCFA** : **(provenant entièrement du concours direct de l'Etat)**.

L'apurement de la dette fournisseurs au niveau de l'administration en déconcentrée pour un montant de **4 888 930 044 FCFA** : **3 898 925 000 FCFA au titre de l'appui budgétaire C2D et 990 005 044 FCFA de concours direct de l'Etat**.

Le règlement de la dette fournisseurs dans les Établissements Publics Nationaux (EPN) de la Santé à hauteur de **2 000 000 000 F CFA (provenant entièrement de l'appui budgétaire C2D)**.

Le règlement au profit de la Pharmacie de la Santé Publique (PSP) pour un montant de **2 000 000 000 F CFA (provenant entièrement de l'appui budgétaire C2D)**.

Celui en faveur des fournisseurs de l'Agence Nationale de la Salubrité Urbaine (ANASUR) à hauteur de **3 560 335 784 F CFA** : **2 000 000 000 FCFA au titre de l'appui budgétaire C2D et 1 560 335 784 FCFA de concours direct de l'Etat**.

Les fournisseurs de l'Institut Polytechnique Houphouët Boigny (INPHB) bénéficieront d'un montant de **836 029 282 F CFA (provenant entièrement de l'appui budgétaire C2D ; 663 970 718 FCFA seront payés ultérieurement)**.

Tandis que le paiement au titre de la dette « Ecole » est estimé à **8 589 498 883 F**

CFA : 5 000 000 000 FCFA au titre de l'appui budgétaire C2D et 3 589 498 883 F CFA de concours direct de l'Etat.

L'objectif visé à travers ces différents paiements est le respect de l'engagement des 90 jours de la dette « fournisseurs », et la mise à disposition du secteur privé, de la trésorerie nécessaire à la poursuite et au renforcement de ses activités, afin de conforter la dynamique de croissance économique.

Par ailleurs, Madame le Ministre a instruit les services du Trésor Public aux fins de procéder à l'affichage des bénéficiaires, et ce, par souci de transparence.

Site internet du ministère des finances de Côte d'Ivoire : finances.gouv.ci-28 01 2013

c- Tendre vers une unité de caisse

La politique visant à réunir l'ensemble des flux financiers sur un compte unique ouvert auprès de la banque centrale est un gage d'une meilleure information et d'une mobilisation plus rapide des moyens.

Tous les pays ne possèdent pas un dispositif totalement intégré, mais cette politique est enclenchée pour de nombreux pays. Les différentes étapes pour y parvenir sont les suivantes :

- recenser les différents comptes qui peuvent exister dans les établissements bancaires ou à la banque centrale,
- mettre en place une politique visant à réduire le nombre de comptes ouverts au nom de l'État,
- tendre vers une centralisation régulière, voire quotidienne, des flux de trésorerie afin de mieux faire face aux dépenses programmées,
- avoir une politique de consolidation des divers comptes ouverts à la banque centrale.

Parfois des pays sont confrontés à la demande de bailleurs extérieurs d'affecter des prêts et des remboursements dans des comptes spécifiques ouverts soit dans des établissements bancaires ou à la banque centrale. Cette affectation permet un meilleur suivi de l'emploi des fonds prêtés pour un projet donné et de suivre de manière plus fine les remboursements. .

La dette extérieure est également parfois gérée par une caisse autonome (type CAA). Ces deux pratiques ouvrent une brèche dans le principe de l'unité de caisse.

La Caisse Autonome d'Amortissement du Cameroun (CAA) est un établissement public créé par décret N° 85/1176 du 28 août 1985.

Ses missions :

- gérer les fonds d'emprunts publics de l'Etat, des organismes publics, parapublics et de ses correspondants ;
- fournir au Gouvernement des éléments nécessaires à l'élaboration de la politique d'endettement du pays ;
- rechercher, étudier et négocier les financements extérieurs et intérieurs de l'Etat, en liaison avec les Départements ministériels intéressés ;
- participer au marché monétaire et financier.

Son organisation :

Un Conseil d'Administration présidé par le Ministre des Finances, une Direction Générale et 4 directions opérationnelles :

- la Direction des Opérations de la Dette (DOD) ;
- la Direction des Financements des Projets (DFP) ;
- la Direction des valeurs Mobilières (DVM) ;
- la Direction Administrative et Financière (DAF).

Les Défis nouveaux :

A la faveur de la mise en place du marché financier camerounais intervenue en décembre 1999, la CAA a été désignée « Dépositaire Central de la Bourse ». Les fonctions de Dépositaire Central se présentent ainsi

qu'il suit :

- la centralisation, la conservation et la circulation scripturale des valeurs mobilières tant pour les émetteurs que pour les intermédiaires teneurs de comptes ;
- la bonne transmission des informations relatives au cycle de « règlement/ livraison » ainsi que celles nécessaires au règlement des intermédiaires habilités, (produits divers : coupons, dividendes, remboursement, etc...) ;
- la codification unique de tous les éléments (valeurs, émetteurs, etc...).

Pour plus d'information : www.caa.cm
Site Internet, ministère des finances Cameroun

d- développer les dépôts et l'épargne privée dans le réseau de la comptabilité publique :

Cette politique est adaptée aux pays dans lesquels la bancarisation des acteurs est faible, voire déficiente. Elle permet à la fois de mobiliser de la trésorerie pour l'État à un coût faible car les opérations sont faites dans les implantations existantes, elle facilite la mise en place de politiques visant à réduire le numéraire en ouvrant des comptes aux pensionnés de l'État et aux fonctionnaires ou aux fournisseurs réguliers et importants. Enfin, elle permet de donner confiance à la population dans l'utilisation de ces services bancaires.

A côté des dépôts des disponibilités, le réseau peut proposer d'orienter l'épargne vers des produits de placement de type « bons du Trésor » sur formule.

4- Les points indispensables à respecter pour faire appel aux marchés nationaux ou internationaux des capitaux

a- Une juste évaluation des besoins d'investissement

Les investissements doivent être clairement identifiés par le gouvernement et être intégrés dans des programmes d'investissement qui priorisent les projets en fonction de critères géographiques ou sectoriels. Il peut être conseillé de réserver ce type de financement pour des projets d'investissement dont la rentabilité économique et/ou financière est prouvée ou qui améliorent la qualité des services du pays (réseau de communication permettant la mise en place de marchés supranationaux, réalisation d'un tissu d'établissements scolaires ou de santé, construction de réseaux de fluides, ...)

Cette rigueur va jusque dans la réalisation des travaux en s'assurant du respect des normes retenues, du calendrier et de la maîtrise des coûts.

b- Une exécution précise des travaux à conduire

La bonne gouvernance générale de l'Etat et la stabilité des institutions sont des éléments indispensables pour rassurer les investisseurs nationaux ou étrangers.

Dans ce cadre, la direction de la comptabilité publique joue un rôle essentiel pour renforcer la qualité des comptes publics et améliorer le processus de la dépense en réduisant les délais de paiement.

Cette crédibilité peut se traduire par la notation de l'État.

L'agence de notation Standard & Poor's vient de réaliser un point sur la note souveraine de 20 pays africains. Cette estimation par les agences sur le risque de défaut d'un État, cruciale quand les pays cherchent à lever des capitaux sur les marchés internationaux, devient aussi un passage obligé pour les pays du continent.

Friands d'emprunts obligataires pour financer leurs politiques d'investissement, les États africains sont, comme partout ailleurs dans le monde, soumis à la vérification par les agences de notation internationales de leur capacité à s'endetter et à rembourser.

L'agence Standard & Poor's (S & P) vient de faire un point sur la notation de 20 pays africains, afin d'évaluer leur risque de défaut dans une échéance de trois à cinq ans.

Sur les 20 échelons de notation (de AAA+ à D) des agences, les 20 pays africains se tiennent en 10 notes, avec comme meilleurs élèves le Botswana (A-), suivi de l'Afrique du Sud et du Maroc (BBB-). Tous les autres pays basculent dans la "catégorie spéculative". On y trouve d'abord l'Angola, le Gabon et le

Nigeria (BB-), puis le Sénégal, la Zambie et le Congo Brazzaville (B+), le Burkina Faso, le Cameroun, le Cap-Vert, le Ghana, l'Ouganda et le Rwanda (B)... L'Égypte et la République démocratique du Congo ferment la marche (B-).

“La majorité des 20 pays africains ont une perspective stable, ce qui fait que nous ne changerons pas leur note dans les douze à vingt-quatre mois”, précise Christian Esters, directeur principal chez S & P, spécialiste des pays du continent.

Croissance forte mais notes en berne

Ce qui n'empêche pas une tendance à la baisse de la qualité du crédit de ces pays, l'occasion de détailler le particularisme des États africains : “Les pays africains affichent une forte croissance qui dépasse les 10 % pour certains d'entre eux comme l'Angola ou le Mozambique. Et leur situation politique est globalement stable. Pourtant, nous ne notons pas d'évolutions positives dans nos notes. Ce qui peut sembler a priori contradictoire”, souligne Christian Esters.

À cela plusieurs raisons. Depuis 2007, l'échantillon de pays africains notés par S & P a plus que doublé, passant de 9 à 20 États. Et “les États les plus récents à se faire noter sont les moins riches et les plus risqués”, analyse l'expert de S & P. De même, concernant la répartition de la richesse, si la croissance du PIB augmente fortement, la démographie reste aussi très soutenue dans ces pays, ce qui fait que le PIB par habitant reste modeste.

Autre élément : mis à part les pays qui tirent leurs revenus du sous-sol – l'Angola, le Gabon et le Nigeria pour le pétrole, ou le Botswana avec le diamant et le Mozambique avec le cuivre –, tous les autres ont un compte courant déficitaire. Explication : “par manque de fournisseurs locaux, ces pays sont de grands importateurs d'équipements pour développer leurs infrastructures, le secteur de l'énergie, etc.”, indique Patrick Raleigh, directeur associé de S & P pour l'Afrique.

Remontée de l'endettement

Enfin, ces pays africains ont connu une période d'allègement de la dette à partir de 2007. En moyenne, le ratio dette-PIB se situe honorablement entre 20 % et 30 %. Ce qui ferait rêver de nombreux pays européens ! Toutefois, certains États ont recommencé à s'endetter, à l'image du Ghana, dont la dette représente désormais 40 % du PIB. Et d'une manière générale, les pays tendent à retrouver leur niveau d'endettement d'avant 2007, qui était considéré comme “insoutenable”. De quoi alerter l'agence de notation.

En 2012, la Zambie avait ainsi levé 750 millions de dollars à un taux d'intérêt de 5,4 %, soit un taux plus bas que celui proposé à l'Espagne, alors en pleine crise à cette époque. En avril 2014, la Zambie a sollicité à nouveau les marchés. Cette fois, le pays a levé 1 milliard de dollars, mais à un taux de 8,5 %. Un signe ?

c- Offrir un environnement juridique et fiscal sécurisé aux investisseurs nationaux ou internationaux

Ce point est capital pour permettre à un marché mature de fonctionner. Il s'agit de favoriser l'épargne nationale par des mesures fiscales incitatives et relativement stables dans le temps.

Cela se traduit par la mise en place d'un « code financier » et de structures judiciaires adéquates permettant de régler les éventuels contentieux.

5- Les conditions à respecter pour faire émerger un marché des capitaux

Tous les pays qui ont fait émerger un marché primaire et secondaire par des titres liquides et sûrs ont respecté le schéma décrit ci-dessous.

a- Simplifier les titres et pratiquer l'assimilation

Techniquement il s'agit d'avoir un nombre limité de valeurs d'Etat dotées de caractéristiques identiques.

Les Obligations Assimilables du Trésor

Les OAT constituent depuis 1985 la forme privilégiée du financement à long terme de l'État. Ce sont des titres assimilables, d'une maturité à l'origine de 2 à 50 ans, émis habituellement par voie d'adjudication. La technique de l'assimilation consiste à rattacher une nouvelle émission à une tranche d'emprunt émise

antérieurement. L'État a ainsi la possibilité d'émettre des tranches d'emprunts dont le prix d'émission est ajusté par l'évolution du marché, mais dont les caractéristiques restent identiques à celles de l'émission initiale. L'État évite ainsi un trop grand nombre d'emprunts aux caractéristiques différentes et assure la liquidité des souches en circulation.

Site Internet : France Trésor

b- Un marché des capitaux ouvert à l'ensemble des investisseurs

Le marché financier devient le principal financeur de l'État en lieu et place soit de la Banque centrale qui concède avances ou des établissements bancaires. On passe d'un financement par les banques à un financement par le marché.

Ce financement par le marché implique la création d'institutions financières pour une meilleure coordination du marché : rôle accru de la bourse des valeurs, création d'un marché à terme et mise en place de régulateurs comme l'Autorité des Marchés financiers.

c- les spécialistes en valeurs du Trésor (primary dealer)

Ces établissements financiers assurent le succès des émissions sur le marché primaire et ils assurent l'animation du marché secondaire.

Les spécialistes en valeurs du Trésor (SVT) sont les contreparties privilégiées de l'AFT pour l'ensemble de ses activités sur les marchés. Ils conseillent et assistent l'Agence sur sa politique d'émission et de gestion de la dette, et plus généralement sur toute question intéressant le bon fonctionnement des marchés. Les SVT sont sélectionnés tous les 3 ans par un comité composé de personnalités parmi lesquelles des parlementaires, après approbation finale du ministre de l'Économie et des Finances. La composition du groupe des SVT a évolué dans le temps. Au nombre de treize en janvier 1987, il s'est depuis très largement élargi afin que soit représentée la diversité des établissements actifs sur le marché des emprunts d'État français : grandes banques de réseau, établissements spécialisés, institutions d'origine française et étrangère.

Le groupe des SVT est composé au 1^{er} juillet 2018 de 15 établissements parmi lesquels quatre établissements français, cinq européens, cinq nord-américains et un japonais.

Les SVT ont la responsabilité de participer aux adjudications, de placer les valeurs du Trésor et d'assurer la liquidité du marché secondaire

L'AFT entretient avec eux les relations nécessaires à l'accomplissement de leurs missions :

- *assurer le bon déroulement des émissions primaires ;*
- *garantir la meilleure liquidité du marché secondaire des valeurs du Trésor et le maintien de leur statut de valeurs parmi les plus liquides de la zone euro ;*
- *promouvoir le marché des valeurs du Trésor ;*
- *fournir un conseil continu et de qualité à l'AFT en matière de politique d'émissions, de gestion de la dette, de promotion de la signature de l'État, de couverture des risques financiers de l'État, de fonctionnement des marchés de taux.*

Ces missions sont décrites dans une charte (téléchargeable sur le site France Trésor) dont les SVT sont signataires et qu'ils s'engagent à respecter. Ils s'engagent également à adopter un comportement éthique conforme aux meilleures pratiques de Place dans la conduite de leurs opérations.

Site Internet France Trésor

6- La recherche des nouveaux modes de financement

Les financeurs internationaux ont mis en place différents dispositifs pour alléger ou annuler l'endettement de certains pays en contrepartie de programmes spécifiques d'investissements matériels ou immatériels financés par ces mêmes institutions.

Mécanisme du contrat de désendettement et de développement

La conversion de créances en aide est une opération qui relève du traitement des annulations de dette bilatérales octroyées par la France. Dans le cadre spécifique des pays bénéficiant de l'Initiative pays pauvres très endettés (PPTE), la France a pris des engagements additionnels en matière de désendettement des pays éligibles à l'initiative.

Ces engagements additionnels se concrétisent lorsque la dernière étape du processus PPTE, le point d'achèvement, est atteinte. La France annule alors via une conversion de créances en investissement appelé contrat de désendettement et de développement (C2D) les créances d'aide publique au développement (APD) souveraines qui n'ont pas été annulées par la mise en œuvre des traitements en Club de Paris.

La France s'est engagé lors du sommet du G7 à Cologne en juin 1999, comme les autres membres du G7, à ce que le traitement de la dette ne se substitue pas à l'APD, versée par d'autres canaux, mais présente au contraire un caractère d'additionnalité.

En pratique

Concrètement, les créances incluses dans les C2D font l'objet d'un refinancement par dons selon le dispositif suivant : le pays honore sa dette, puis aussitôt le remboursement constaté, la France reverse à la Banque Centrale du pays la somme correspondante pour l'affecter à des programmes de lutte contre la pauvreté choisis d'un commun accord avec l'État partenaire. L'utilisation des flux par l'État bénéficiaire se fait au fur et à mesure de l'avancement des programmes inscrits dans le C2D. Les C2D sont généralement des contrats quinquennaux.

Cette démarche d'annulation bilatérale de créance répond à plusieurs objectifs

- Financer des programmes de lutte contre la pauvreté dans le cadre fixé par les objectifs du millénaire pour le développement ;
- Garantir l'appropriation par les États partenaires en raison du passage obligatoire des financements dans le budget du pays.

Parmi les 39 pays bénéficiaires de PPTE, la France détient des créances d'APD sur 22 d'entre eux. Le calendrier de mise en œuvre des C2D est fonction de l'avancée des pays bénéficiaires dans l'initiative PPTE et de leur date d'atteinte du point d'achèvement.

Site Internet France Trésor (Publié le 21/12/2015)

a- Le recours à la finance islamique

Les placements rassemblés sous le vocable « finance islamique » obéissent à des règles codifiées d'utilisation et permettent une diversification des financements.

Ils offrent le double avantage de s'appliquer à des projets d'investissement et ils permettent de mobiliser une partie de l'épargne des populations de confession musulmane qui ont une plus grande confiance dans ce type de produit.

S'agissant de ce second point, la finance islamique est une manière de développer l'épargne des catégories sociales de confession musulmane ayant un niveau de vie médian et donc renforcer la mise en place d'un système financier interne.

Qu'est-ce que la finance islamique ?

Secteur méconnu de la finance mondiale il y a encore quelque temps, la finance islamique connaît une forte progression depuis plusieurs années et représente, en 2013, près de 1800 milliards de dollars d'actifs bancaires et financiers, selon l'article "économie française, pays émergents et fonds souverains : les enjeux d'une nouvelle donne financière" publié, en 2014, par la Documentation française.

Le terme finance islamique recouvre l'ensemble des transactions et produits financiers conformes aux principes de la Charia, qui supposent l'interdiction de l'intérêt, de l'incertitude, de la spéculation, l'interdiction d'investir dans des secteurs considérés comme illicites (alcool, tabac, paris sur les jeux, etc.), ainsi que le respect du principe de partage des pertes et des profits.

Le 18 décembre 2008, le ministère de l'économie a annoncé des aménagements fiscaux pour favoriser les montages de finance islamique afin d'attirer les investisseurs du Proche-Orient. Ces mesures concernent

deux des principaux outils de la finance islamique : la murabaha et les sukus.

La murabaha est un contrat de vente aux termes duquel un vendeur vend un actif à un financier islamique qui le revend à un investisseur moyennant un prix payable à terme (vente à tempérament)

Les sukuk et les produits financiers assimilés sont des titres représentant pour leur titulaire un titre de créances ou un prêt dont la rémunération et le capital sont indexés sur la performance d'un ou plusieurs actifs par l'émetteur. Ces actifs sont affectés au paiement de la rémunération et au remboursement des sukuk ou des produits assimilés.

L'administration fiscale a ainsi décidé de la neutralité fiscale des opérations de murabaha au regard des droits d'enregistrement (le double transfert de droit de propriété ne donne pas lieu à doubles droits d'enregistrement) et de la déductibilité fiscale de la rémunération versée au titre des sukuk

Source CEDEF- site économie.gouv.fr

La banque islamique en chiffres

- **60 pays** où elle est présente
- **1 500 milliards** d'actifs dans le monde en 2016
- **14 pays** du Moyen-Orient et d'Asie où plus de 15 % des actifs relèvent de la banque islamique
- **2010**, l'année où les **sukus** (obligations islamiques) ont commencé à être négociés sur la bourse de New York (ils le sont aussi à Londres, Hong Kong et Singapour).

Source : FMI

b- Les partenariats publics privés

Il s'agit d'une forme assez nouvelle de contrats administratifs. Ils s'inspirent d'exemples étrangers, tels que la « Project Finance Initiative » lancée au Royaume-Uni en 1992. L'origine de la création de ces contrats s'explique, principalement, par les limites inhérentes aux deux formes classiques de contrats administratifs : la délégation de service public et le marché public.

Les contrats de partenariat sont des contrats globaux, qui permettent l'association, de manière durable, d'un ou plusieurs entrepreneurs privés à la construction, à l'entretien et à la gestion d'un ouvrage public. Ces contrats confient au cocontractant une mission globale relative au financement d'investissements immatériels, d'ouvrages ou d'équipements nécessaires au service public, à la construction ou à la transformation des ouvrages ou équipements, ainsi qu'à leur entretien, leur maintenance, leur exploitation ou leur gestion.

Ce type d'opération permet à l'État de confier toute la réalisation et l'exploitation du bien à une entreprise compétente en la matière et qui peut assurer le préfinancement. Ce dispositif permet donc de réaliser des investissements alors que les Etats n'ont pas toujours les moyens financiers à y consacrer pendant plusieurs années.

Ce mode de financement est parfois critiqué car le partenaire public ne met pas en place un cadre juridique stable qui est de nature à sécuriser l'opération sur le long terme et parce que le partenaire privé peut être tenté de jouer de sa position pour imposer des dispositifs dans le contrat contrairement aux intérêts de l'État (coût du contrat,...)

c- Les placements innovants à développer

Le financement par la diaspora : l'exemple des Camerounais vivant en France :

En France, ils sont près de 100 000 Camerounais ou Français d'origine camerounaise à envoyer de l'argent à leurs proches restés au pays. Avec ce projet, l'AFD et le Cameroun entendent valoriser le rôle économique que joue la diaspora camerounaise vivant en France.

Contexte :

La France est l'un des pays privilégiés de destination des migrants camerounais. Le nombre de Camerounais en France et de Français d'origine camerounaise est estimé à 100 000, avec une frange non négligeable de personnes hautement qualifiées. Le rôle économique que la diaspora pourrait jouer dans

l'atteinte des objectifs de développement social et économique du pays est reconnu et les autorités souhaitent le valoriser.

En effet, les envois d'argent des diasporas bénéficient en particulier à des couches pauvres de la société qui voient leur niveau de vie augmenter grâce à ces ressources. De ce fait, même en situation de crise économique et financière des pays de résidence, les flux d'argent des diasporas tendent à rester stables et à être moins liés à la conjoncture que les investissements directs étrangers. C'est le cas notamment pour le Cameroun où les envois d'argent permettent d'amortir les effets induits des crises économiques.

Descriptif :

Le projet prévoit :

- *un appui aux autorités camerounaises concernées dans les réflexions visant à définir et mettre en œuvre une stratégie de promotion et d'accueil de l'investissement productif de la diaspora ;*
- *la mise en place d'un dispositif d'accompagnement adapté depuis la France (information et filtrage des promoteurs) jusqu'au Cameroun ;*
- *la promotion de l'accès de ces investisseurs aux services financiers existants et l'appui à la création de services et produits dédiés.*

Une attention particulière sera accordée aux femmes porteuses de projets, étant donné le dynamisme de la diaspora féminine (qui représente 58 % des migrants).

Impacts :

- *Appui à la création d'entreprises viables qui participent à la croissance ;*
- *Amélioration des échanges entre entrepreneurs localisés en France et partenaires au Cameroun ;*
- *Amélioration du lien social entre les deux pays ;*
- *Effets d'entraînement sur des personnes issues de la diaspora camerounaise mais résidant dans d'autres pays.*

Site AFD